

Rocourt: aucune autorisation donnée à François Fornieri pour déclasser des chemins publics



J. Def.

Publié le 29-06-20 à 22h18 - Mis à jour le 29-06-20 à 22h18



C'est ce qu'a répondu l'échevine de l'Urbanisme à Liège, Christine Defraigne, à l'interpellation du PTB au conseil communal.

Par la voix de sa cheffe de groupe, Sophie Lecron, le PTB a relayé ce lundi soir l'accaparement de chemins communaux que dénonce l'association "Itinéraires Wallonie". Ensemble, ils affirment que le parc privé de l'homme d'affaires liégeois François Fornieri comprend deux chemins appartenant au domaine public, à savoir les chemins n° 1 et 13 de Rocourt et ce, sur près de 400 mètres.

"Comme le montre le cadastre, ces chemins ne sont pas des servitudes à travers des parcelles privées mais bien des terrains publics élongés, bien distincts des parcelles privées. Or, il apparaît que ces chemins ont été coupés par des barrières ou des haies et même remblayés par endroits", a précisé Sophie Lecron. Insistant sur le fait qu'un particulier n'a pas le droit de clôturer des chemins publics sans l'autorisation des autorités communales, elle a souhaité savoir si celles-ci étaient au courant et si elles avaient donné leur accord.

A cela, l'échevine de l'Urbanisme, Christine Defraigne, a répondu qu'aucune autorisation en ce sens n'a été donnée au patron de l'entreprise pharmaceutique Mithra et que la situation était bien connue. *"Un procès-verbal a été dressé en date du 20 septembre 2018 avec ordre verbal d'arrêter les travaux. Le dossier a été transmis au parquet du Procureur du Roi de Liège, qui en a accusé réception le 10 octobre 2018. Le dossier est donc dans les mains de la justice et, en vertu de la séparation des pouvoirs, nous n'interférerons pas dedans",* a-t-elle indiqué, non sans lui faire remarquer d'emblée son écart vis-à-vis du code de la démocratie locale qui n'autorise pas, en séance publique, à formuler une interpellation portant sur une personne ainsi clairement nommée...

L'échevine a ajouté que plusieurs chemins vicinaux, indépendamment de ceux-ci, ont malheureusement été privatisés. *"Or, l'objectif de la Ville est de conserver ces chemins. Le collègue est attentif aux besoins des marcheurs",* a-t-elle souligné.



Si la Ville s'en réfère donc à la justice dans cette affaire, le PTB estime qu'elle doit faire respecter le domaine public et faire en sorte que les frais de réhabilitation de ces chemins soient à charge de l'intéressé.